



La Gazette de Champeaux

Bulletin municipal :

Avril 2021

Numéro 06



Le mot de Madame le Maire:

Aux Champelaises et Champelais,

Le printemps est arrivé, un peu frisquet... Mais les jours sont plus lumineux et la nature se réveille et nous rappelle que la vie continue malgré la pandémie. A la bonne heure !

Pour la commune aussi, ce début de printemps est inauguré par le vote des budgets. La situation se stabilise pour le budget assainissement (la capacité d'autofinancement nette est redevenue positive). Le budget municipal puisera, cette année encore, dans les réserves afin de s'équilibrer et de subvenir aux investissements nécessaires, mais tous les leviers pour donner à la commune le dynamisme qu'elle mérite, se mettent en place.

Par soucis de transparence et d'information, et pour éviter des rumeurs infondées, je dois vous indiquer que j'ai fait appel, depuis 3 semaines, à un avocat au nom de la commune. J'ai souhaité prendre conseil et faire appel à une personne compétente en matière de droit. En effet, cet été, suite à des irrégularités que j'ai constatées (gestion des ressources humaines hors procédure...), tout comme le service de la légalité de la préfecture d'ailleurs, j'ai saisi le procureur au titre de l'art.40 du code pénal.

Actuellement, une enquête est ouverte. La justice établira s'il y a matière à poursuivre ou non, actes répréhensibles ou non, et les responsabilités de chacun. Je défendrai évidemment si nécessaire, les intérêts de notre village.

Sophie Julien Farcis
Maire de Champeaux

Synthèse du compte-rendu du conseil municipal du 19 mars 2021 :

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 03 février 2021.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité.

Pour pallier l'absence du public, Madame le Maire demande à ce que les séances des prochains conseils municipaux soient enregistrées de manière audio. Un essai en audio est appliqué pour le présent conseil. Monsieur LEGATHE se propose de contacter les communes voisines afin d'emprunter le matériel nécessaire pour essai avant achat éventuel.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité

I – VOTE DU HUIS CLOS.

Dans le cadre de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, le conseil municipal peut se réunir en tout lieu sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes. Le conseil municipal doit autoriser le huis clos.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité.

II – RÉGULARISATION DES RETARDS DE PAIEMENTS POUR LES REDEVANCES DUES PAR LA COMMUNE A L'AGENCE DE L'EAU (2017/2018).

Rapport de Monsieur PORTAIS. Pour l'exercice 2017, ont été facturés :

- 4546€ (3238€ de redevance plus 1295€ de majoration à 40% + 13€ d'intérêts sur le retard)
- 2740,65€ (redevance 2017 pour la modernisation des réseaux de collecte domestique)
- 454€ agios (majoration de 10 % pour retard de paiement)
- 274€ agios (majoration de 10 % pour retard de paiement)

L'aide correspondant à l'extension de la zone de collecte de la 5ème tranche (Péronne et Es Tellier) sera débloquée du fait du règlement des dettes ci-dessus, pour un montant de 12726€.

Après règlement de ce recouvrement demandé, la mairie aura un solde de 4711,35€.

Les redevances de la modernisation des réseaux de 2019 et 2020 restent à payer sur le budget 2021, Madame le Maire demande si le conseil accepte de payer le recouvrement de la somme de 8014,65€ pour régulariser la situation financière.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité.

III – ANNULATION DE CRÉANCES ASSAINISSEMENT

Madame le Maire informe le conseil qu'il y a deux erreurs sur des factures d'assainissement pour des particuliers qui sont facturés, alors qu'ils ne sont pas raccordés au réseau collectif.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité.

IV – PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ POUR L'ÉCOLE DE JULLOUVILLE

La facture concernant les frais de scolarité pour les enfants champelais scolarisés pour l'année 2019/2020 s'élève à un montant de 2225,60€.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité.

V – SIGNATURE CONVENTION TRIENNALE 2021/2023 POUR LA LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Renouvellement de la convention triennale pour 2021/2023 et choix parmi les différents prestataires proposés par le FDGDON (Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles). pour un montant de 18€ et mission à Monsieur LEGATHE pour faire une étude de marché (notamment au regard des besoins de 2020), pour sélectionner les deux meilleures sociétés à prendre parmi la liste des treize proposés.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité.

VI- VENTE TERRAIN COMMUNAL À SAINT-MICHEL-DES-LOUPS

« La Fosse aux Loups », d'une superficie de 2600m².

Dans des courriers d'échange au printemps 2020 entre la mairie et Monsieur GROSFILS, un engagement de vente avait été fait à hauteur de 2500€, hors frais de notaire (qui resteraient à la charge de l'acheteur), mais il n'avait pas fait l'objet d'une délibération.

Madame le Maire demande donc l'accord au conseil municipal de procéder à la vente de cette parcelle.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité.

VII- RENOUVELLEMENT BAIL A MONSIEUR PLAINE LAURENT

Concerne une partie du terrain au lieu-dit « La Héraudière », section ZB n°95, pour 930 m² sur les 6100 m² que compte la parcelle, à hauteur de 15,50€, pour une durée de trois ans renouvelables (soit jusqu'au 1er janvier 2024).

Approbation du conseil municipal à l'unanimité.

VIII- REMBOURSEMENT CAUTION MONSIEUR LAINÉ PHILIPPE

Monsieur LAINÉ Philippe, locataire du logement communal situé 2 Ter route de Bonneville, quitte ce logement pour des raisons de santé.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire précise les échéances à venir :

- Programmation du conseil municipal sur le budget sûrement le mercredi le 07 avril (doit être voté pour le 15 avril). Rencontre de nouveau à ce sujet avec Monsieur RIBIER (Conseiller aux Décideurs Locaux) de la Trésorerie de Granville mardi prochain.

- Vote de décisions du conseil communautaire à venir, comme la compétence mobilité et le pacte de gouvernance du conseil communautaire (règlement intérieur de la communauté de communes). Madame le Maire informe également le conseil que des vols et des dégradations ont eu lieu sur le site du Sol-Roc :

-Vols des panneaux d'interdiction de camping-cars

-Portiques dévissés

-Barres transversales enlevées.

Monsieur LEGATHE fait le nécessaire pour que les remises en état soient faites avant les grandes marées.

Pour finir, Madame le Maire ajoute qu'un « phoning » auprès des anciens est en cours, par rapport à la vaccination, afin d'accompagner certains dans leurs démarches si besoin est, et faire remonter les informations récoltées au centre de vaccinations d'Avranches.

Synthèse du compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2021 :



Monsieur le Préfet a sollicité les maires pour donner leur avis sur la tenue des élections ou non au mois de juin. Le Maire a posé la question en conseil pour recueillir la position des conseillers. La majorité s'est déclarée favorable.

Les trois comptes municipaux ont été soumis à l'approbation du conseil : budget principal (commune), assainissement, CCAS.

Les comptes de gestion (les comptes tels que la trésorerie les a enregistrés) ont été approuvés, ils sont conformes à ceux de notre comptabilité (comptes administratifs).

Le budget principal accuse un déficit à la section de fonctionnement (- 11927,35 euros) comme à la section investissement (- 2674,73 euros), celui-ci se réduit (14602,08 euros contre 31179,08 en 2019) mais s'accumule. Il faudra porter 33000 euros de déficit l'an prochain sur le budget.

Nos réserves peuvent le supporter mais nous devons inverser la tendance, car cette ressource n'est pas inépuisable.

Le budget assainissement a retrouvé l'équilibre et ...l'excédent en fonctionnement (+ 17228,13euros) comme en investissement (+ 92163,75euros) permet à notre capacité d'autofinancement nette de redevenir positive (de - 125 172 euros à + 24 343 euros)

Pour le CCAS, l'excédent dégagé ces dernières années doit servir les Champelais, il représente 21000 euros d'excédents cumulés.

Bilan rapide : une situation financière qui se redresse mais qui va être plus lente sur le budget principal, à suivre l'an prochain. Des réserves fragiles à consolider.

Prochain conseil municipal :



Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 27 avril 2021 à 20h30 salle de convivialité.

Il se tiendra en conformité avec les règles sanitaires en vigueur du moment.

Le mot du conseiller défense :

8 MAI 2021 COMMÉMORATION DE LA FIN DE LA GUERRE EN EUROPE

Du fait de l'épidémie de la COVID 19, la commémoration de la fin de la guerre en Europe sera restreinte aux plans national, départemental et communal.

Le 8 mai 1945, les représentants de l'URSS, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France signent à BERLIN l'acte de capitulation de l'Allemagne.

Cette signature avait été précédée le 7 mai 1945, de la reddition de l'armée allemande à REIMS.

Cette capitulation a mis fin à la guerre en Europe. La fin de la Seconde guerre mondiale ne sera effective qu'après la signature de la capitulation japonaise, le 2 septembre 1945.

La guerre avait commencé le 3 septembre 1939, par la déclaration de guerre à l'Allemagne par la France et la Grande Bretagne.

Après des combats en Norvège, en Belgique, à Sedan, à Dunkerque, dans la Somme et dans les Alpes, nos forces sont vaincues et la France signe l'Armistice avec l'Allemagne, le 22 juin 1940.

La lutte continuera, sous l'impulsion du Général de Gaulle, avec la Résistance sur le territoire national et les Forces Françaises Libres. Les combats se dérouleront en Afrique, en Italie avec le général Juin, puis en France, en Allemagne et Autriche avec les généraux Leclerc et de Lattre de Tassigny.

C'est cet engagement des forces françaises qui permettra à la France de signer avec les alliés, l'acte de capitulation à BERLIN, le 8 mai 1945.

Durant cette période :

- 1 million d'hommes ont été gardés prisonniers de guerre en Allemagne, rejoints par 600 000 hommes contraints au Service du travail obligatoire. 60 000 ne reviendront pas.
- 200 000 Français trouveront la mort dans les camps de concentration.
- Les pertes militaires, colonies incluses, sont estimées à 250 000 tués

A CHAMPEAUX, le nom de René FOLLAIN, mort pour la France en Allemagne en 1945 est gravé sur le monument aux Morts.



Information du comité des fêtes :

Le Comité des Fêtes de Champeaux ne pourra encore cette année organiser les manifestations auxquelles nous tenons tous en raison de l'épidémie de Covid 19.

Pour autant, ce ne sera pas une année blanche, le Comité a très envie de vous revoir. Des balades à thèmes, quelques animations en extérieur seront organisées pour tous : adultes, enfants.

La première : « à la découverte des plantes comestibles » vous permettra de découvrir les plantes de notre environnement ainsi que des recettes. Elle est organisée le dimanche 18 avril à 14 heures. Rendez-vous devant la Mairie.

L'inscription est gratuite mais sur réservation en raison du nombre limité au :

02 33 50 10 49

Le Troc aux plantes sera reconduit comme l'année dernière. C'était un petit troc d'échange de plantes réservé aux clients du marché et aux Champelais. Une nouveauté : une distribution de grains de kéfir de fruits. (Se munir d'un bocal avec de l'eau minérale et un peu de sucre). Il se tiendra devant le café les 15, 22 et 29 mai. N'hésitez pas à venir nous voir et apporter vos boutures en trop !

Nous vous tiendrons informés très prochainement des autres balades et animations. Nous cherchons des spécialistes du patrimoine et de la nature.

Vos idées sont les bienvenues.

Information téléphonie, 3G 4G :



Enfin de bonnes nouvelles pour la téléphonie à Champeaux !
Nous avons bien avancé sur le projet et voici où nous en sommes:
-> Le terrain d'implantation est trouvé, c'est monsieur Thierry DODEMAN qui a accepté l'implantation de l'antenne sur un de ses terrains, après que de nombreuses propositions aient été refusées par ORANGE pour des raisons techniques.
-> L'étude radio électrique d'ORANGE a été fructueuse.
-> le 14 avril 2021 la commission finale d'ORANGE s'est réunie et a validé le

projet.

Étapes suivantes:

- > Une information au public.
- > Le dépôt de permis de construire.
- > La construction (si tout se déroule correctement d'ici la fin de l'année)
- > La mise en commercialisation. Phase la plus longue comprenant les essais techniques et la mise en oeuvre finale.

Bref, on peut espérer une couverture de l'ensemble de la commune pour l'été 2022.

Cela peut paraître lointain, mais auriez-vous imaginé cela il y a seulement un an ?

Information pêche à pied interdite :

Entre le **26 et 29 avril 2021** ou entre le **25 et le 29 mai 2021**, la période n'est pas encore fixée,

LA PÊCHE A PIED VA ÊTRE INTERDITE A CHAMPEAUX ET L'ACCÈS AU SOL ROC INTERDIT.

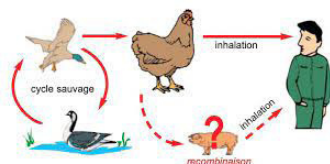
Au cours des grandes marées, l'IFREMER va effectuer une étude scientifique financée par le CNES. Les données recueillies vont alimenter une étude européenne sur les Hermelles (Champeaux est un espace test). Un drone survolera à basse altitude la zone de l'estran et le pied des falaises. Donc, par soucis de sécurité et d'efficacité scientifique (les relevés pouvant être perturbés par les pêcheurs), l'accès au Sol Roc sera interdit et protégé !!



Suivez l'information sur le site de la mairie ou Facebook.

Merci d'avance pour votre compréhension.

Alerte sanitaire au virus influenza :



Un **recensement obligatoire des élevages de volailles et d'oiseaux (de consommation ou d'agrément)** concernant les professionnels ou les particulier est en cours.

Cette enquête sanitaire **couvre la zone Dragey-Carolles** et est liée à des cas d'influenza aviaire.

Vous devez donc vous signaler à la mairie soit:

- * au cours des permanences
- * par téléphone
- * par mail, laissez nous vos coordonnées et nous vous recontacterons pour les détails.

Merci d'avance pour votre compréhension.

LA FÉODALITÉ

Elle prend la forme locale qu'elle conservera jusqu'à la révolution .

Une paroisse, avec prieur ou curé pour l'autorité religieuse et les actes d'état civil; une seigneurie avec patron protecteur de la paroisse, de rang modeste (écuyer).

LES SEIGNEURS

La seigneurie de Champeaux est souvent citée dans les chartes. Elle a passé dans cinq familles qui se distinguent soit dans les guerres, soit par leurs dons aux églises et aux monastères (Deschamps du Manoir).

Les représentants de la première branche sont assez mal connus et leur filiation n'a pu jusqu'ici être totalement établie. Le fait qu'ils portent simplement le titre de : «DE CHAMPEAUX» ne permet pas de connaître leur origine : Normande ou Bretonne?

Ceux qu'on connaît sont :

- 1085

—> Roger de Champeaux fondateur de l'église St-Vigor avec les religieux de la Lucerne qui y exercent le culte.

—> Son successeur fut Ranufle de Champeaux qui fit don au Mont-St-Michel de deux gerbes*, de la moitié des dîmes auxquelles il avait droit sur Champeaux.

—> Gislebert ou Gillebert de Champeaux, probablement son petit-fils, qui confirme cette donation. On retrouve sa signature sur la charte de fondation de l'abbaye de la Lucerne (1162), sur une charte de Guillaume de St-Jean pour donations dans le diocèse de Coutances, sur la charte de Savigny et sur l'acte de vente d'une baleine échouée dans la baie du Mont-St-Michel. On la trouve également sur la charte de Henri II, octroyée en présence de Thomas Becket, chancelier de Richard, roi d'Angleterre.

Gillebert, dont la femme fut excommuniée, et dont l'excommunication fut ensuite levée, avait pour frères (probablement) Théobald et Raoul de Champeaux, signataires de deux chartes des abbayes de Savigny et du Mont Morel (1150 et 1186).

—> Raoul de Champeaux (donation de la dîme de Bréquigny au Mont-St-Michel, 1213).

—> Henri de Champeaux.

—> Pierre de Champeaux, son frère Gilbert et ses trois soeurs. Pierre eut deux filles et un fils qui mourut avant lui. C'est son petit neveu Jean de Champeaux, petit-fils de Gilbert, qui lui succède et termine la première maison de Champeaux.

Ce sont les seigneurs de Bréquigny, fief que les «de Champeaux» avaient possédé, qui héritaient. L'un d'eux fit sa soumission au roi d'Angleterre, Henri V en 1419. Ceci explique que le fief fut donné par la suite à Colin Robert, compagnon de Du Guesclin, ce dernier le céda aux de la Hache, qui furent de façon intermittente Seigneurs du lieu jusqu'à la révolution et dont le dernier du nom décéda sans postérité le 13 mai 1849.

LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO...

* gerbe:au moyen âge c'était une dîme sur les moissons.

Contacts :

Mairie : 02 33 61 90 38

site web: www.champeaux50.com

Email: mairie-de-champeaux@wanadoo.fr

Facebook: www.facebook.com/Mairie-de-Champeaux-Manche/

Horaires d'accueil : Mardi de 14h à 16h et le Samedi de 10h à 12h

Accueil téléphonique le jeudi de 10h à 12h

ou sur rendez-vous hors permanence.

Directeur de rédaction S.JULIEN FARCIS

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique